



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



21015147

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

27 JAN. 2021

Le greffier Greffe



N° d'entreprise : 0416 795 538

Nom

(en entier) : EMOCAR

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : 4800 Verviers, thier de Hodimont 105

Objet de l'acte : Démission-nomination d'administrateurs(-délégués) / transfert du siège social

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique le 18 janvier 2021 :

"1. M. Patrick JANSEN remet sa lettre de démission de son mandat d'administrateur-délégué datée de ce 18 janvier 2021, lettre qui restera annexée au présent procès-verbal.

L'actionnaire unique accepte la démission de M. Patrick JANSEN de son mandat d'administrateur-délégué avec effet à compter de ce 18 janvier 2021.

2. M. Patrick EMONTSPPOOL remet sa lettre de démission de son mandat d'administrateur datée de ce 18 janvier 2021, lettre qui restera annexée au présent procès-verbal.

L'actionnaire unique accepte la démission de M. Patrick EMONTSPPOOL de son mandat d'administrateur avec effet à compter de ce 18 janvier 2021.

3. A l'unanimité, l'actionnaire unique nomme en qualité d'administrateur-délégué de la Société, pour une durée de 6 ans à compter de ce 18 janvier 2021, M. Frédéric VUARIN, domicilié à F-93400 Saint-Ouen (France), rue Camille Claudel 8 (carte nationale d'identité française n° 090501203449).

Le mandat du nouvel administrateur-délégué n'est pas rémunéré."

Pour l'actionnaire unique de la SA EMOCAR,
Michel Deprez, avocat-mandataire

Extrait des décisions prises par l'organe d'administration le 18 janvier 2021 :

"1. Conformément à l'article 2 des statuts de la société, l'administrateur décide de transférer le siège social de la SA EMOCAR à l'adresse suivante : 4340 Awans, rue de Bruxelles 124.

Cette décision prend effet ce 18 janvier 2021."

Pour l'organe d'administration de la SA EMOCAR,
Michel Deprez, avocat-mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).